

# Projet éducatif

Des

**Accueils de Loisirs** (extrascolaires et  
périscolaires) et des séjours accessoires

**3 – 15 ans**

Structures « L'Escapade »,  
« Paul Bert », « Malraux » et « Maille Pecoud »



**Ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf**

La ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf compte un peu plus de 8000 habitants dont plus de 1400 enfants ou jeunes de 2 à 17 ans. Elle est située au cœur de l'agglomération d'Elbeuf, entre Elbeuf et Cléon.

Les enfants et les jeunes sont accueillis sur quatre accueils de loisirs : « L'Escapade » (mercredis, vacances et périscolaire), « Paul Bert », « Malraux » et « Maille-Pécoud » (uniquement périscolaire). Auquel s'ajoute « La Gribane » (pour les adolescents).

Elle organise, également, chaque année des centres de vacances l'été et l'hiver en complément des mini-camps organisés par les structures jeunesse.

## Horaires et jours d'ouverture

### Sur les temps périscolaires :

Les quatre structures ACM : Paul-Bert (école élémentaire), Maille-Pécoud (école maternelle), Escapade (écoles maternelle et élémentaire Touchard) et Malraux (écoles élémentaire et maternelle) sont ouvertes, en période scolaire, de :

- le matin : 7h30 à 8h30
- le midi : 11h30 à 13h30
- le soir : 15h45 à 18h00

### Mercredis, vacances :

Uniquement pour la structure l'Escapade.

« L'Escapade » accueille les enfants à partir de 2 ans et demi (dès la scolarisation) jusqu'à 16 ans toutes les vacances et tous les mercredis, de 9h00 à 17h00. Les enfants dont les parents travaillent peuvent bénéficier d'un accueil le matin à partir de 7h30 et le soir de 17h00 à 18h00.

## Locaux et territoires

### La structure l'Escapade :

Situé en centre-ville, l'Accueil de loisirs bénéficie, par sa proximité, de toutes les commodités urbaines (transport en commun, structures culturelles et de sports...) tout en étant excentré des voies routières et des nuisances de la ville.

La structure d'accueil se compose d'un bâtiment divisé en trois parties :

- Un secteur réservé aux enfants de plus de six ans comprenant cinq salles d'activités (salles des groupes, par âge), une salle d'arts plastiques et un bloc sanitaire,
- Un espace propre aux enfants de moins de six ans comprenant trois salles d'activités (salles de groupe), une salle « patouille », deux dortoirs (10 et 15 lits) et un bloc sanitaire,
- D'une partie commune comprenant (pour tous les groupes) : la partie administrative et logistique (bureaux, salle animateurs, infirmerie, lingerie, vestiaire, régies...), une salle polyvalente et de quatre salles d'activités spécifiques (menuiserie, cuisine pédagogique, bibliothèque et salle informatique).

L'accueil de loisirs « l'Escapade » dispose également de grands espaces extérieurs :

- Une cour dotée d'un préau, un terrain herbeux et les cours de l'école pour les plus de six ans,
- Une cour gazonnée et totalement fermée dotée d'un préau pour les moins de six ans
- Un petit bois.

Les repas sont servis dans le réfectoire du groupe scolaire Marcel Touchard (situé dans la même enceinte).

Sur les temps périscolaires (matin, midi et soir), l'accueil de loisirs « L'Escapade » dispose également de salles dans les locaux scolaires.

La capacité d'accueil est de 180 enfants (dans les locaux) auquel s'ajoutent 35 enfants en mini camps l'été.

## La structure Paul Bert :

La structure d'accueil a à sa disposition :

- Des salles de l'école : La « garderie » ; la bibliothèque ; les salles d'arts visuels, informatique, de gym et une salle « polyvalente / vidéo », auquel s'ajoute le réfectoire.
- A l'extérieur : La cour de l'école et un grand espace extérieur herbeux proche, situé rue Gantois.
- Les salles de l'accompagnement scolaire situé dans la rue de l'école (avec un accès par la bibliothèque de l'école).
- Un espace administratif et logistique, situé dans les locaux du service jeunesse, avec accès direct sur la cour de l'école.

La capacité d'accueil est de 200 enfants.

## La structure Maille Pecoud :

La structure d'accueil se compose de plusieurs salles situé dans l'école ou proches :

- Des salles de l'école : la « garderie » (salle de motricité), Le réfectoire de l'école, le coin regroupement de la classe des tout-petits, le dortoir.
- Les salles du bâtiment voisin « Germaine Trompette » (accès par la cour de l'école).

La structure dispose d'une cour fermée : une partie d'asphalte aménagé de jeux et une autre gazonnée.

Sa capacité d'accueil est de 140 enfants, tous de moins de 6 ans.

## La structure Malraux :

La structure d'accueil se compose de plusieurs espaces situé dans les écoles ou proches :

- Des salles de l'école maternelle : la « garderie », la salle de motricité, la salle informatique et une classe non utilisée sur le temps scolaire.
- Des salles de l'école élémentaire : la bibliothèque / « garderie », la salle d'arts plastiques, la salle de musique, la salle de gym et une salle de bricolage.
- La cour de l'école élémentaire et la cour de l'école maternelle.
- Le réfectoire du groupe scolaire.
- Les salles de l'accompagnement scolaire, situé en face de l'école.

Sa capacité d'accueil est de 200 enfants dont 70 moins de 6 ans.

## Autres locaux disponibles pour les ACM

Les salles de sports ainsi que de nombreux terrains de sports sont à disposition des accueils de loisirs.

D'autres équipements de la ville sont également ouverts aux accueils de loisirs comme la Médiathèque et la Ludothèque.

## Les objectifs du projet éducatif

L'accueil de loisirs doit être ouvert à tous les enfants sans aucune distinction. Notamment en favorisant l'accès des plus démunis par le biais d'aide du CCAS et par une tarification en fonction des ressources (tarif non imposable, imposable et hors commune, votés annuellement en juin). Mais aussi par l'accueil d'enfants avec des soucis de santé, en mettant en place une organisation favorable à leur intégration quand elle est possible.

Au-delà de l'aspect pratique pour les familles, les accueils de loisirs sont des espaces d'éducation par le biais d'activités ludiques.

### Associer les familles

Considérant que l'éducation est globale, la municipalité souhaite que le projet éducatif, suscite à travers sa mise en œuvre, une réflexion et des actions concertées entre les différents acteurs agissant en direction des enfants et des jeunes, et en premier lieu avec les parents, en vue d'une plus grande cohérence éducative.

**Le rôle de parents, premiers éducateurs de l'enfant doit être reconnu et valorisé.**

L'Accueil de loisirs doit être ouvert aux familles :

- Informer et expliquer aux familles :

Une attention particulière doit être accordée à l'information en direction des familles. A ce titre, à chaque session, les animateurs devront :

- Etre à leur écoute et expliquer le fonctionnement.
- Ecrire sur les tableaux, à l'entrée de chaque salle, les activités réalisées, la durée du temps de sieste ainsi que les menus et informations diverses.
- Informer par écrit pour annoncer des sorties et d'activités se déroulant hors de la structure.
- Etre disponible, chaque soir et matin, pour répondre aux questions.

Outre les relations quotidiennes, les équipes doivent proposer des moments de rencontres

- Organiser des temps / moments conviviaux

Des temps conviviaux peuvent être organisés ponctuellement (goûter, repas, apéro, coin café du matin...)

## Mettre en place un cadre sécurisant et respectueux de l'enfant

### Organisation des groupes :

Pour répondre aux besoins et aux rythmes, les enfants sont répartis par groupes d'âges et ou par grands groupes (rassemblant 2 à trois groupes d'âges). Ces groupes sont définis par l'équipe de direction en amont au regard des effectifs accueillis. La structuration des groupes et l'utilisation des lieux doit être réfléchi afin de respecter les rythmes et besoins de chaque groupe d'âges.

Chaque groupe possède sa (ses) salle(s) de référence ainsi que des territoires extérieurs propres, avec un nombre d'animateur selon la taille du groupe.

La vie quotidienne et la vie collective, dont les conseils, sont gérées au sein des petits groupes d'âge.

Les activités peuvent être proposées pour le groupe d'âge ou pour le grand groupe

Les groupes peuvent être mélangés lors des repas ou lors d'activités.

Des enfants peuvent être accueillis sur un autre groupe temporairement ou de manière plus définitive, si l'organisation le permet.

## **Le rôle de l'animateur :**

L'animateur doit être à l'écoute des enfants. Il doit entendre ce qu'il a à dire et prendre en compte ses paroles et demandes.

L'animateur doit avoir une posture bienveillante envers l'enfant. Il doit porter une attention à tous les petits maux et ne doit pas crier. Il peut sanctionner mais ne doit pas punir.

L'adulte a la responsabilité de l'épanouissement et du bien être de l'enfant. Il doit notamment permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre sécurisant. L'enfant a besoin de relations privilégiées avec l'adulte. Sans être imposants, les adultes doivent être suffisamment attentifs pour répondre aux besoins spécifiques de l'enfant.

## **Aider l'enfant à se repérer et à faire seul**

L'organisation sur les structures doit être pensée pour que l'enfant puisse au maximum vivre de manière autonome, en toute sécurité. Il doit être accompagné pour connaître les lieux, avec ses règles et fonctionnement.

Une attention particulière devra être apporté à l'aménagement des lieux afin qu'en fonction de l'âge, l'enfant ai la possibilité de se servir seul ou ranger le matériel, de pratiquer une activité en autonomie, ou puisse se repérer dans la structure. Avec les enfants de moins de 6 ans et les plus jeunes « primaires », les équipes devront réfléchir et mettre en place des repères visuels (images, symbole, nom...).

## **Organiser la vie quotidienne tout en respectant le rythme de chaque enfant :**

**Une attention sera portée lors de l'élaboration des projets pédagogiques, tant sur les accueils extra-scolaires que sur les accueils périscolaire à l'organisation de journée et à la vie quotidienne en différenciant les différents âges. Notamment :**

- **à la structuration** chaque grands temps de la journée (accueil, repas, goûter, rythme sur la journée...)
- **à la mise en place des temps d'accueil et du temps calme, aux activités proposées et au rôle des adultes lors de ces moments**
- **A l'hygiène et aux affaires personnelles des enfants**

## **Organiser les moments de vie quotidienne :**

L'organisation et le projet pédagogique des sessions devront être pensés pour le bien être de l'enfant. Celui-ci doit pouvoir être sécurisé. Ainsi par exemple, il doit pouvoir se rendre aux toilettes quand il le souhaite ou doit pouvoir (l'enfant en maternel) prendre son doudou à tout moment dans les locaux.

Tous les **moments de vie quotidienne sont des moments d'activité** où l'enfant découvre, expérimente et développe son autonomie. **Elle revêt une importance particulière**, notamment chez les plus jeunes, et doit être pensée et organisée en fonction des besoins et stades de développement et des rythmes de chaque enfant.

les adultes devront porter une attention particulière à la vie quotidienne **et à l'hygiène sur les mini-séjours**, à la piscine ou en sortie (toilette, vêtements adaptés, hygiène, douche....)

## **Les repas (accueil extra-scolaire) :**

Les horaires seront structurés sur chaque session, selon les groupes. L'organisation et le rôle de l'adulte, ainsi que les règles sont travaillés sur chaque projet pédagogique.

Le temps du repas est un temps éducatif. Notamment sur l'apprentissage du goût. Les adultes ont un rôle à jouer pour inciter les enfants à goûter mais sans forcer. L'enfant a le droit de ne pas manger un plat. Il doit, néanmoins, ressortir du réfectoire en ayant mangé quelque chose.

**Le goûter :**

Les horaires et l'organisation sont travaillés sur les projets pédagogiques des structures

- Le mercredi et les vacances, le goûter est fourni par la structure. Il est pris sur les groupes d'activité et il est préparé avec les enfants.
- Sur les temps périscolaires, le goûter est fourni par les familles.

**Adapter les journées pour respecter le rythme de chaque enfant :**

**L'aspect du rythme de vie des enfants, notamment chez les plus jeunes, est important.**

Chaque projet pédagogique doit être travaillé afin de permettre à l'enfant de vivre à son rythme dans la mesure du possible. **Il doit être prioritaire aux activités.**

Ainsi, l'animateur doit adapter la journée ou les activités en fonction des enfants (comportements, fatigue...) et non l'inverse.

Tout au long de la journée, l'enfant qui est fatigué doit pouvoir se reposer. Il s'agira donc de réfléchir aux espaces et aménagement permettant d'y répondre

Sur l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances :

- L'arrivée de l'enfant peut être plus tardive afin de permettre aux enfants de se reposer ou de pouvoir prendre le temps de se préparer.
- Temps calme et sieste : un temps calme est mis en place, avec sieste pour les plus petits. Les projets pédagogiques devront traduire de manière concrète l'organisation.

Sur les mini-séjours :

- Un lever et un coucher individualisés sont mis en place sur chaque séjour.

**Permettre à l'enfant d'être acteur de ses vacances**

**L'enfant doit être associé. Ce n'est pas l'adulte qui décide de tout.**

La notion d'enfant « acteur de ses vacances » doit être abordée dans les projets pédagogiques des sessions dans le cadre de la réflexion sur la vie collective et sur la mise en place des activités. L'équipe devra ainsi concevoir la façon dont les enfants pourront faire un retour sur leur journée et prendre des décisions. Elle devra aussi s'appuyer sur les enfants pour construire son programme d'activité.

**Apprendre à "vivre ensemble" :**

Considérant l'enfant comme une personne avec une histoire, des besoins, des désirs et des capacités, l'adulte doit le reconnaître en tant que tel, l'accepter dans ses différences et le respecter. Il doit aussi accompagner et aider l'enfant à trouver sa place dans la société. Ce qui veut dire apprendre à l'enfant le respect des autres.

L'accueil de loisirs doit être perçu par les équipes pédagogiques comme un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Cependant, l'enfant ne doit pas subir le poids de cette collectivité mais apprendre à y vivre en y étant acteur de ses loisirs. L'enfant doit pouvoir être écouté, reconnu et va pouvoir prendre des responsabilités. C'est un lieu où il doit pouvoir découvrir les valeurs de solidarité, de laïcité, de citoyenneté, de liberté et d'ouverture aux autres. Ce qui veut dire :

- permettre à l'enfant de donner son avis et d'être entendu, notamment par le biais des conseils d'enfants et d'outils d'expression.
- permettre à l'enfant de proposer et de décider ou faire des choix.
- permettre à l'enfant d'avoir des espaces de liberté

**Poser des règles de vie adaptées :**

**Expliquer aux enfants les règles de vie, non-négociables, affichées dans les structures :**

Des règles non négociables sont affichées sur les structures et s'appliquent à tous. Elles doivent être présentées et expliquées aux enfants.

### **Elaborer des règles avec les enfants, en fonction des situations**

D'autres règles pourront être élaborées avec les enfants, en fonction des situations. Elles devront respecter l'enfant en tant que personne, être compréhensibles et adaptées à l'âge des enfants.

Le rôle de l'adulte est de poser un cadre et de rappeler à l'enfant quand il dépasse les limites. En cas de transgression de l'enfant, l'adulte doit avoir une posture éducative, **sans crier ni punir**. Il peut sanctionner l'enfant, si ce dernier est reconnu responsable de la faute et connaît la règle.

C'est l'acte qui doit être sanctionné et non la personne. La sanction doit être juste.

### **Permettre à l'enfant de s'exprimer et donner son avis :**

- **Sur l'Escapade, les mercredis et les vacances,**

#### **Organiser des conseils d'enfants :**

Le conseil d'enfant est une réunion avec les enfants où ils peuvent faire un retour sur leur journée, discuter sur le fonctionnement au sein du groupe, faire des propositions (vie du groupe, activités...) mais aussi prendre des décisions (règles internes au groupe, organisation...).

**Les conseils d'enfants sont organisés le premier jour de la semaine (vacances) ou du mois (mercredis), au sein des groupes primaires.**

**D'autres conseils ou réunions d'enfants peuvent être organisés, en fonction des projets ou des besoins (bilan, évaluations, règles à poser, activités...).**

*Au sein de chaque projet de session, les équipes doivent travailler sur le déroulement des conseils et leur rôle dans cette instance.*

#### **Mettre en place des outils d'expression supplémentaires :**

Des outils d'expression supplémentaires sont mis en place, en primaire et en maternel.

- **Sur les temps périscolaire :**

Lors de l'élaboration des projets sur les sites périscolaires, sur les écoles élémentaires, les équipes réfléchiront à l'association des enfants. Elles mettront en place des outils et temps de parole pour permettre aux enfants de faire des propositions ou prendre des décisions. Ces outils peuvent permettre d'évaluer les temps périscolaires et de recueillir les propositions des enfants ou de fixer d'autres règles.

#### **Elaborer avec les enfants l'organisation des tâches collectives :**

L'apprentissage de la vie collective c'est aussi participer aux tâches **collectives**. Ainsi, les enfants doivent **participer aux tâches, avec l'aide des animateurs, en fonction de leurs capacités** (Rangement, aide au balayage et nettoyage des tables, aide à la préparation du goûter)

A chaque session, les équipes doivent réfléchir à l'association des enfants à l'organisation de ces tâches.

### **Concevoir l'activité comme une réponse aux besoins et aux intérêts de l'enfant :**

Les accueils de loisirs (mercredis, vacances ou temps périscolaire) sont des lieux d'éducation mais ne doivent pas ressembler à une journée d'école. L'enfant y passe une partie de ses vacances ou de son temps libéré. Ils doivent donc être avant tout des lieux de détente et de loisirs. Les activités doivent en priorité répondre aux besoins de l'enfant et à ses intérêts. Au sein des accueils, les activités doivent être organisées de manière à Permettre à l'enfant :

- **d'avoir le choix entre les coins permanents ou les activités organisées ;**
- **de ne pas suivre les activités ;**
- **de pouvoir arrêter une activité.**

L'équipe doit donc :

**Proposer, chaque jour, des activités variées et issues de tous les grands domaines d'activité.**

**Aménager des espaces de jeu ET d'activités non dirigées (coins permanents), et réfléchir à leur utilisation.**

**Permettre aux enfants de proposer et de choisir ou décider (de) leur activité :**

L'adulte met en place les moyens pour que l'enfant puisse proposer, choisir et donner son avis sur ses activités. **L'équipe s'appuie sur les enfants pour construire son programme d'activité.**

Le rôle des adultes est aussi de susciter l'envie ou des idées d'activités par l'aménagement.

**Accompagner les projets d'enfants :**

Le fonctionnement des accueils de loisirs doivent permettre à l'enfant de trouver des réponses à ses projets grâce à l'aide des adultes présents. **L'adulte accompagne les enfants à la réussite de leurs projets. Que ce soit le projet d'un seul enfant ou un projet collectif.**

## **Découvrir et apprendre par les activités**

L'accueil de loisirs est un lieu d'éducation, complémentaire à l'école ou la famille. L'animateur privilégiera des propositions qui répondent aux besoins et envies des enfants mais aussi des activités permettant, à l'enfant, l'acquisition de connaissances ou de savoir-faire.

L'animateur évitera de pratiquer une activité n'ayant aucun sens pour l'enfant ou de consommation. L'animateur doit réfléchir au sens de ses activités et ce qu'elles peuvent apporter à l'enfant (appropriation, suite à donner...).

Les activités devront placer l'imaginaire et le plaisir en avant et aborder la technicité dans un second temps.

## **Mener l'activité pour favoriser l'apprentissage :**

L'enfant a besoin que son activité soit le plus libre possible.

L'activité est qu'un support d'apprentissage et de réflexion. L'activité doit permettre à l'enfant de chercher, d'inventer, d'expérimenter et de s'exprimer. L'adulte n'est pas indispensable à son activité, il n'est que l'intermédiaire pour aller plus loin, pour progresser, pour faire découvrir...

Dans les activités manuelles, créatrice ou d'expression notamment, mais aussi de cuisine, L'activités doit permettre aux enfants de chercher et réfléchir et acquérir une démarche scientifique. La mené d'activité ne doit pas être conçue comme une simple exécution d'étapes dictées.

L'animateur favorisera les démarches d'observation dans les activités de découverte du milieu.

## **Découvrir son environnement**

Les accueils de loisirs ne doivent pas vivre replier sur eux-mêmes mais doivent s'ouvrir sur l'extérieur. L'enfant doit pouvoir découvrir son environnement proche : sa ville, les espaces naturels et humains de sa région. Cette découverte sera également favorisée par des sorties, excursions et visites, rencontre avec d'autres structures.

La découverte de son environnement doit aller de pair avec une éducation au respect de celui-ci. Notamment en proposant des activités de sensibilisation au développement durable et de découverte de la biodiversité.

## **Favoriser l'accès à la culture et à l'expression**

Il faut renforcer l'accès aux différents types de productions artistiques et culturelles et promouvoir les pratiques dans ce domaine.

Les équipes pédagogiques doivent, par leurs actions, sensibiliser les enfants à la découverte et la pratique d'activités. Notamment, en permettant un accès plus aisé aux spectacles et expositions ou en favorisant certaines activités du type : pratique instrumentale et écoute musicale, pratiques artistiques et d'expression (activités plastiques, activités dramatiques, lecture et écriture, etc...).

L'accès à la culture passe aussi par un accompagnement culturel, avant et après un spectacle ou exposition, afin de donner certains codes et permettre une compréhension mutualisée.

## **Favoriser les jeux et les activités physiques**

Le jeu et les activités physiques participent à la construction de l'enfant et au vivre ensemble.

Le jeu symbolique permet, à l'enfant, de construire sa personnalité en agissant sur son milieu et en imitant. Les activités motrices sont bénéfiques pour le corps et participent aussi au développement intellectuel psychomotricien et cognitif (classer, compter, encastrier, se déplacer, sauter ou développer des stratégies, des ruses / feintes, ...). L'activité physique permet aussi d'agir dans l'espace et d'évoluer dans le temps : évaluer des trajectoires / déplacements, estimer des vitesses, apprécier des rythmes, détecter des signaux....

Les règles dans les jeux de société ou les jeux sportifs et le sport permettent à l'enfant de le confronter aux contraintes et aux autres : règles, réaction, milieu (terrain...). Les activités sportives en groupe favorisent, aussi, la communication et les relations (soutien, opposition...).

Le jeu et les activités physiques devront être pratiqués régulièrement au sein des accueils de loisirs.

## **Eduquer aux médias et à l'image**

L'éducation à l'image et aux médias est un enjeu majeur. L'évolution et le renforcement médiatique la rendent incontournable.

### **Une maîtrise des outils de pair avec une information et une éducation aux médias :**

Les activités, aux seins des accueils de loisirs doivent contribuer à la maîtrise des outils informatiques et d'internet par les enfants.

Les offres médiatiques sont extrêmement diversifiées et vont du meilleur au pire (violents, pornographiques, discriminatoires...). L'approche des animateurs doit donc être pensée en termes de prévention et d'éducation : travailler sur la violence ou le sexisme dans les médias, la publicité.... Et à apprendre aux jeunes une « bonne » pratique des réseaux sociaux.

### **Apprendre à décrypter les images :**

C'est en jouant, en manipulant, en construisant des images que les enfants acquièrent un regard critique et vont apprendre à les décoder. Ainsi, ils peuvent comprendre que l'image dépend du choix fait par son auteur ou des techniques utilisées (les effets, trucages...).

### **L'éducation aux médias par l'activité :**

C'est en proposant des activités, mettant les enfants dans des situations de conception, qu'une éducation aux images et aux médias peut être réalisée sur les accueils de loisirs. Par exemple :

- expériences cinématographiques et jouer avec l'imaginaire (réaliser des trucages simples, cinéma d'animation, de présenter un JT, ...), ou en analysant des scènes de la télé, du JT;
- médiation autour de la lecture et de l'écriture, création d'un journal, site internet....
- Jouer avec la photo
- Créer une radio comme espace d'expression
- etc...

## **Favoriser des activités manuelles ou de construction en lien avec la vie réelle.**

Les activités proposées doivent faire sens pour l'enfant et lui permettre de construire ou de créer des objets et de s'initier à des savoir-faire, utiles au quotidien : atelier bois, terre, vannerie, cabane, couture, jardinage, cuisine.... C'est activités doivent être privilégiées aux activités de type occupationnelles.

## Contribuer au départ et à la découverte d'autres horizons

L'Accueil de loisirs est un lieu d'accueil sans hébergement mais beaucoup d'enfants n'ont pas la possibilité de partir en vacances et de découvrir d'autres milieux. L'Accueil de loisirs doit donc aussi contribuer au départ par le biais de campings et de mini-camps ou mini-séjours. Pour l'enfant, c'est un moyen de sortir de son environnement et de vivre de façon différente. Les enfants et les jeunes doivent être associés, selon leur âge et leurs capacités, à l'organisation de ces mini-séjours afin de favoriser de façon active leur participation à la vie de ces séjours.

Ces séjours devront privilégier le rythme des enfants, la découverte de milieux différents et le départ en vacances.

## Le travail d'équipe :

L'investissement dans le travail d'équipe constitue la base du bon déroulement du projet pédagogique.

Les animateurs devront être présents à toutes les réunions. Ils devront avoir préparé la réunion en fonction de ce qui leur sera demandé. Les réunions sont l'occasion de construire le projet pédagogique ou l'évaluer. Elles sont aussi l'occasion, pour les animateurs, de donner leur avis et de faire un retour sur le fonctionnement et le travail d'équipe.

D'autres outils sont mis en place par l'équipe de direction (planning, KIFEKOI...).

Afin de favoriser le travail d'équipe, l'animateur doit communiquer de manière professionnelle.

Enfin, l'animateur doit appliquer le devoir de réserve et le secret professionnel.

## La législation, hygiène et santé

La législation en vigueur et "l'obligation de prudence et de diligence" devra être prise en compte par le directeur lors de la mise en œuvre de son projet pédagogique. Il devra informer et former les membres de son équipe, prendre les mesures adéquates et mettre en place une organisation pour assurer la sécurité physique et morale des enfants ou des jeunes.

Enfin, le directeur et son équipe devront garantir l'hygiène des locaux et du matériel et respecter les normes d'hygiène alimentaire. Il devra en outre donner des consignes d'infirmerie claires et recueillir les informations médicales des enfants et en informer les animateurs si besoin.

## Les Moyens :

Les directeurs des accueils sont garants des objectifs définis par la ville de Saint-Aubin-lès-Elbeuf. Les animations entreprises par les Accueils de loisirs et leurs fonctionnements seront le résultat d'un projet pédagogique réfléchi par les équipes d'animation. Les directeurs devront rendre compte à la Municipalité des évaluations menées.

La ville met à disposition les moyens matériels, financiers et humains suffisants pour que les ACM puissent accueillir correctement les enfants et les jeunes.

⇒ L'équipe d'encadrement recrutée par le Maire, sur proposition du directeur, est composée d'adjoint(s) et d'animateurs en nombre suffisant et en respect de la législation.

⇒ Un règlement intérieur, en direction des familles, est décidé par l'autorité municipale. Ce dernier, pour chaque établissement, fixe les règles d'accueil, les droits et devoirs des usagers, les modalités de règlement des factures et les horaires d'accueils.

⇒ Une participation financière est demandée aux familles, tant sur les temps périscolaires que sur l'accueil extrascolaire. Les tarifs de cette participation sont votés annuellement par le conseil municipal.

## Administratif

Le directeur devra remettre les registres infirmerie, présence enfants et animateurs, sécurité au responsable du service jeunesse à la fin du séjour ainsi qu'un bilan comptable et pédagogique. Ces registres, ainsi que autres documents obligatoires, devront être tenus régulièrement afin d'être mis à disposition en cas de contrôle pendant le séjour.

## Evaluation et durée de ce projet éducatif :

### Evaluation

Les directeurs des accueils devront, conformément à la législation (notamment les articles L R227 – 23 à R227 – 26) rédiger un projet pédagogique qui mettra en œuvre ce projet éducatif. Ils traduiront concrètement en moyens opérationnels, les intentions éducatives de la ville.

Le projet pédagogique sera élaboré à chaque session, en concertation avec l'ensemble des équipes d'animation. Il comprendra des objectifs qui seront systématiquement travaillés et, d'autres en fonction des projets que les directeurs souhaiteront développer.

Les projets pédagogiques seront régulièrement, pendant et en fin de sessions, évalués par les équipes. Par le biais de critères prévus dans ces projets et par le biais de bilan et de réunions d'équipes régulières.

Ces évaluations seront transmises au responsable du service jeunesse et serviront pour évaluer le projet éducatif et la pertinence des objectifs de ce dernier.

L'évaluation de ce projet éducatif sera aussi réalisée dans le cadre de réunions régulières, qui permettront de mesurer les écarts entre les besoins de la population et l'offre proposée ou la pertinence des orientations éducatives.

### Validité du projet

Ce projet éducatif est valide à la date du 1 juin 2016 et restera en vigueur jusqu'à la prochaine décision modificative des élus de la Ville.

Karine BENDJEBARRA-BLAIS  
Adjointe à la Jeunesse